



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer



Ce document a été numérisé par le CRDP de Rennes

**pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement
professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

SESSION 2009
Brevet Professionnel COUVREUR

E3



Réparation et maintenance préventive



CORRIGE DE L'EPREUVE

A RENDRE EN FIN D'EPREUVE

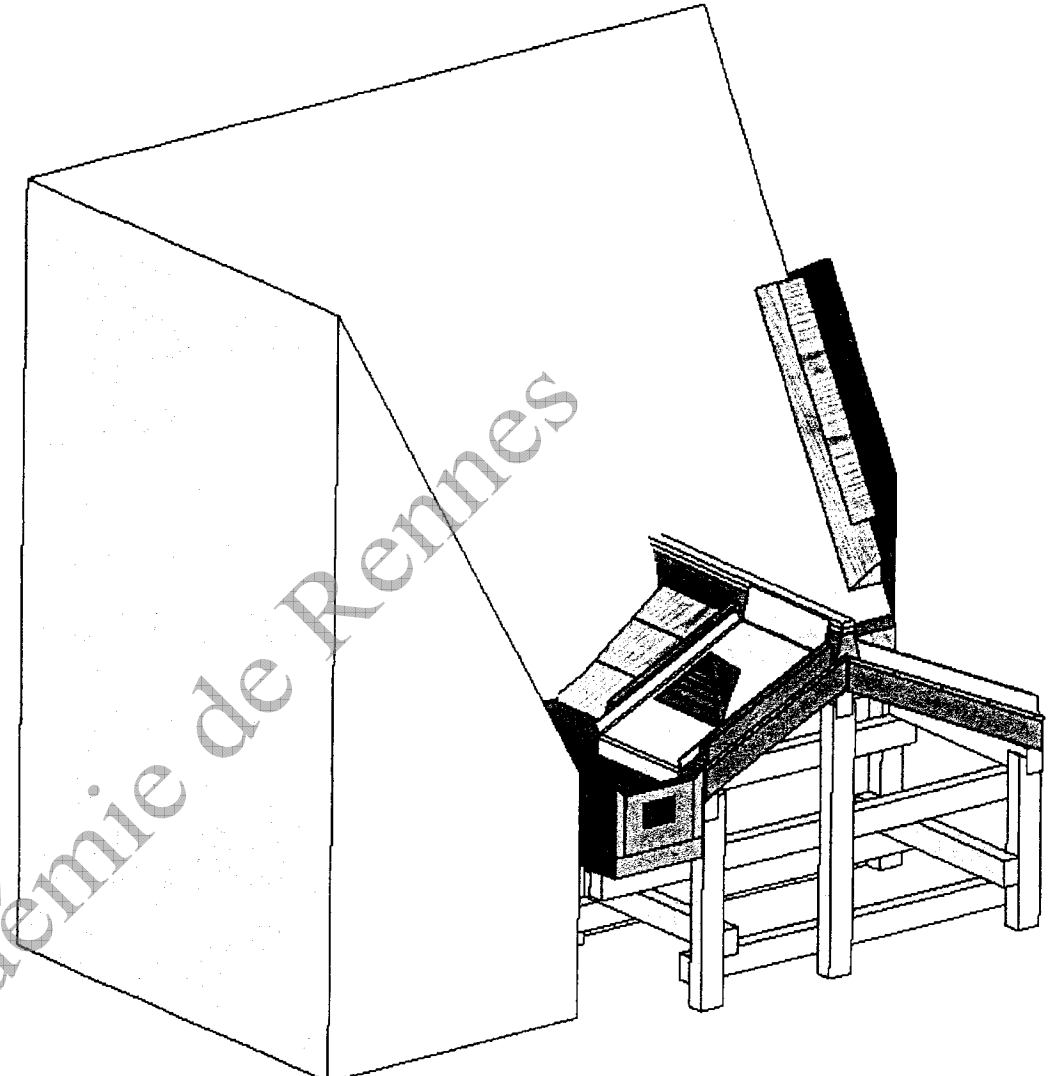
Travail demandé	C 2/5
Développement	C 3/5
Extrait D.T.U. 40/41	C 4/5
Documentation technique sur les systèmes de ventilation	C 5/5

Barème :

Question 1 : Développement.	/20
Question 2 : Pose de la chatière.	/40
Total sur 60	/60
Note sur 20	/20

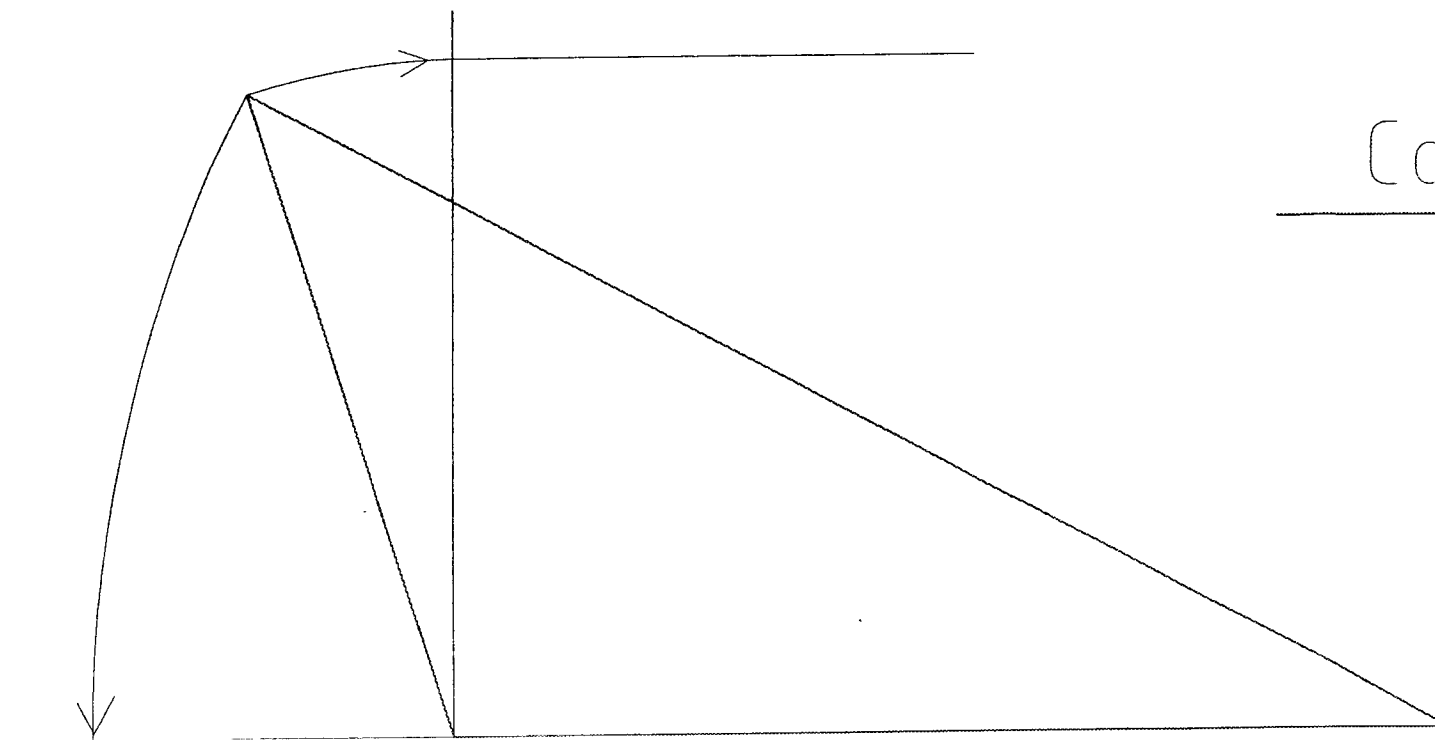
On donne : 2 Fiches techniques.

Brevet Professionnel COUVREUR	Examen : 23211	Session 2009
E3 : Réparation et maintenance préventive - Unité U3	Coefficient : 3	Durée : 3 Heures
		C 1/5

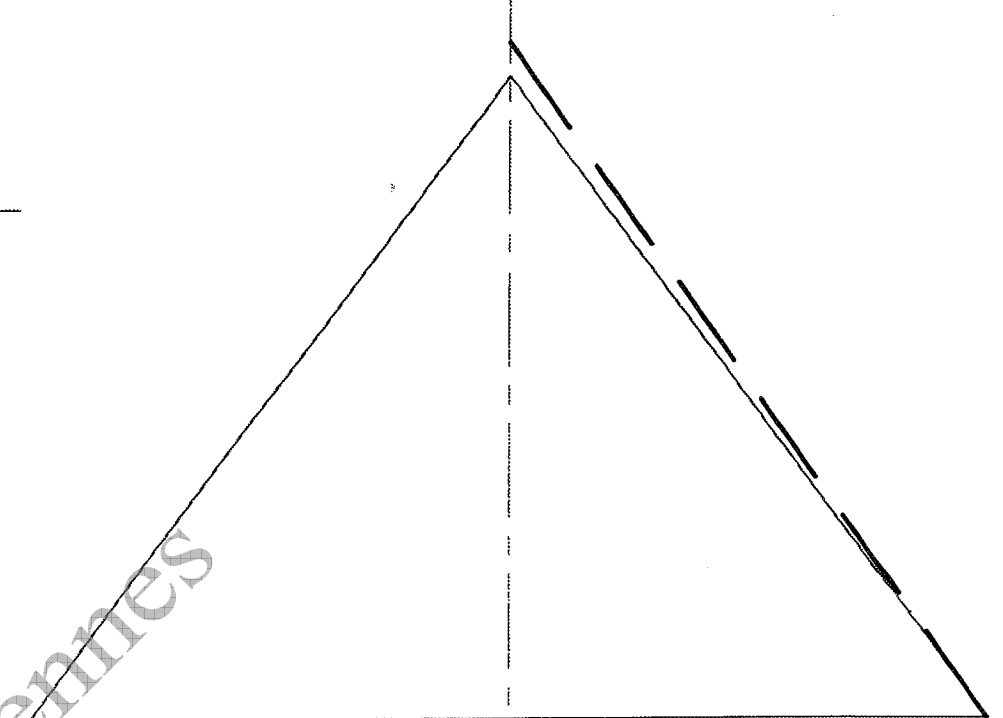
Travail demandé		Critères d'évaluation			Note
Question 1	1.1. Effectuer graphiquement la vue de dessus et le développement d'un côté de la chatière présentée à l'échelle 1 :2 sur le document C 3/5.	La vue de dessus et le développement sont exacts			/20
	1.2. Réaliser la pose d'une chatière sur une couverture zinc à tasseaux existante. Vous devez sans déposer la feuille de zinc, réaliser la pose de la chatière dans les règles de l'art. La chatière sera axée entre les 2 tasseaux et sa base sera à 20 cm de l'égout.	Respect du D.T.U. La réalisation se fait en position, sans dépose de la feuille existante.			/40
Question 2					

Brevet Professionnel COUVREUR		Examen : 23211		Session 2009
E3 : Réparation et maintenance préventive - Unité U3		Coefficient : 3	Durée : 3 Heures	C 2/5

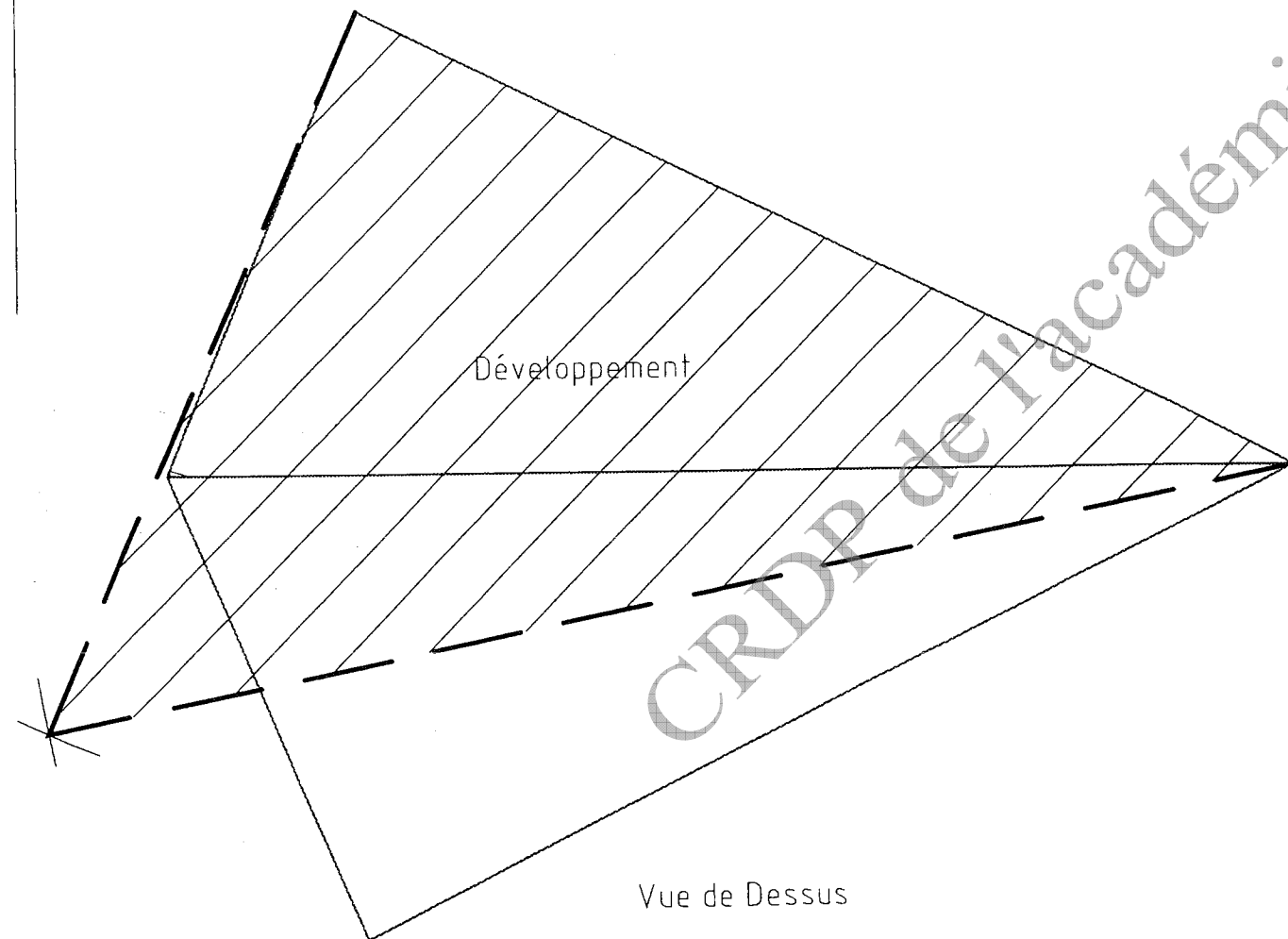
Corrigé



Vue de Face



Vue de Gauche



Développement

Vue de Dessus

Echelle 1 : 2

Brevet Professionnel COUVREUR		Examen : 23211		Session 2009
E3 : Réparation et maintenance préventive - Unité U3		Coefficient : 3	Durée : 3 Heures	C 3/5

Feuille à dégrafter pour le travail à l'atelier

Extrait D.T.U. 40/41

5.6 Ventilation de la couverture

5.6.1 Généralités

Les dispositions de ventilation définies ci-après s'appliquent aux couvertures planes ou cintrées de bâtiment à faible ou moyenne hygrométrie.

Deux cas peuvent se présenter :

- Cas de la couverture sur comble perdu avec ou sans isolation sur plancher.
- Cas de la couverture avec isolation thermique sous rampant.

NOTE :

La ventilation de l'espace sous couverture doit en outre permettre de maintenir les bois de charpente et support de couverture à un taux de siccité convenable afin d'en assurer la conservation et le maintien des caractéristiques d'utilisation ainsi que d'éviter la présence permanente d'eau de condensation entre le support et la sous face du zinc.

5.6.2 Cas de la couverture (plane ou cintrée) sur comble perdu

La section totale des orifices de passage d'air doit être au moins égale à **1/5000** de la surface projetée de la couverture sur un plan horizontal.

La ventilation peut être assurée :

- Soit par des chatières réparties régulièrement sur l'ensemble de la couverture.
- Soit par une entrée d'air linéaire en partie basse et une sortie d'air linéaire en partie haute de la couverture.
- Soit par des ouvertures en pignons.

Pour tous les cas la section totale des orifices est répartie par moitié en partie haute et basse.

NOTE :

Dans tous les cas, les ouvertures en pignons ne pourront être utilisées que si la distance entre les murs est inférieure ou égale à 12 m et pour autant qu'il n'y ait pas d'écran entre les deux murs.

5.6.3 Cas de la couverture plane avec une isolation thermique sous rampant

La section totale des orifices de passage d'air doit être au moins égale à **1/3000** de la surface projetée de la couverture sur un plan horizontal.

La ventilation est assurée :

- Soit par une entrée d'air linéaire en partie basse et une sortie d'air linéaire en partie haute de la couverture.
- Soit par une entrée d'air ponctuelle en partie basse et une sortie d'air ponctuelle en faitage (châtière ou ouvertures en pignon). La ventilation par ouvertures en pignon nécessite la création au faitage d'un espace libre sous les chevrons de 50 cm minimum.

NOTE :

Dans tous les cas, les ouvertures en pignons ne pourront être utilisées que si la distance entre les murs est inférieure ou égale à 12 m et pour autant qu'il n'y ait pas d'écran entre les deux murs.
Pour tous les cas, la section totale des orifices est répartie par moitié en partie haute et basse.
On réservera entre le dessous du support de la couverture et le dessus de l'isolant un espace à la conception destiné à assurer le libre passage de l'air et dont l'épaisseur minimale est de :

- 4 cm pour les longueurs de rampant < 12 m .
- 6 cm pour les longueurs de rampant > 12 m.

NOTE :

Certains isolants peuvent présenter des possibilités de foisonnement, il y a lieu d'en tenir compte dans le dimensionnement de la lame d'air pour ventilation.

5.6.4 Cas de couverture cintrée avec isolation thermique sous rampant

Les dispositions du 5.6.3 s'appliquent.

Lorsque la ventilation au faitage est assurée par des chatières, celles-ci seront disposées de façon à avoir au maximum 3 mètres d'écart entre lignes de chatières de part et d'autre du faitage.

5.6.5 Dispositifs de ventilation

5.6.5.1 Aération par chatières

Les chatières sont conformes à la norme NF P 37-410. Elles sont destinées à être posées pour des pentes supérieures ou égales à 5 %.

L'ouverture pratiquée sur la feuille de zinc de couverture, et destinée à l'aération du comble, comporte tout autour un relevé d'une hauteur de 10 mm quand les chatières sont soudées (sauf sur le devant) et de 30 mm quand elles sont fixées par pattes.

Le relevé intérieur derrière la grille de la chatière doit être positionné de façon à éviter que la pluie ne pénètre directement dans le comble.

Pour le cas des couvertures cintrées, la pente minimum de pose des chatières peut être ramenée à 2,5 % sous réserve des dispositions suivantes :

- les chatières sont soudées.
- le relevé autour de l'ouverture de ventilation est de 50 mm minimum.

5.6.5.2 Aération linéaire

L'aération linéaire de la sous-face de la couverture s'effectue par une entrée d'air continue à l'égout et une sortie d'air continue au faitage.

NOTE :

Dans le cas de couverture à ressauts, ceux-ci peuvent servir d'entrée et/ou de sortie d'air.

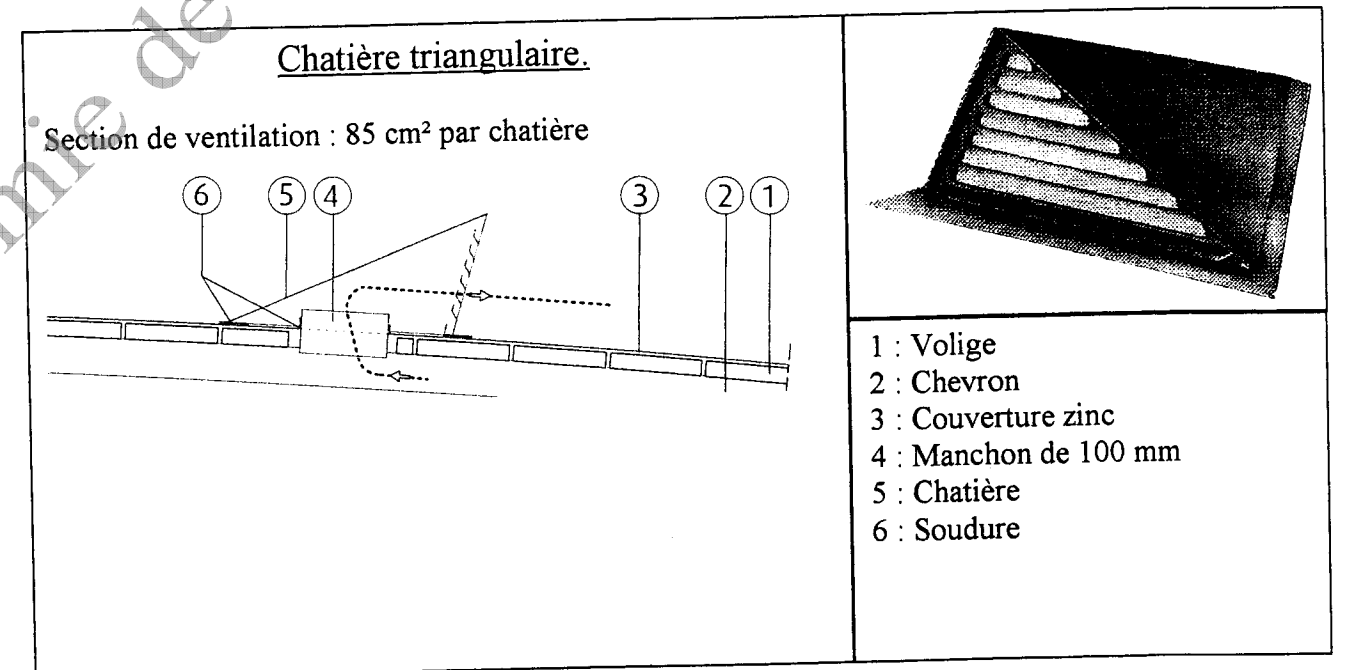
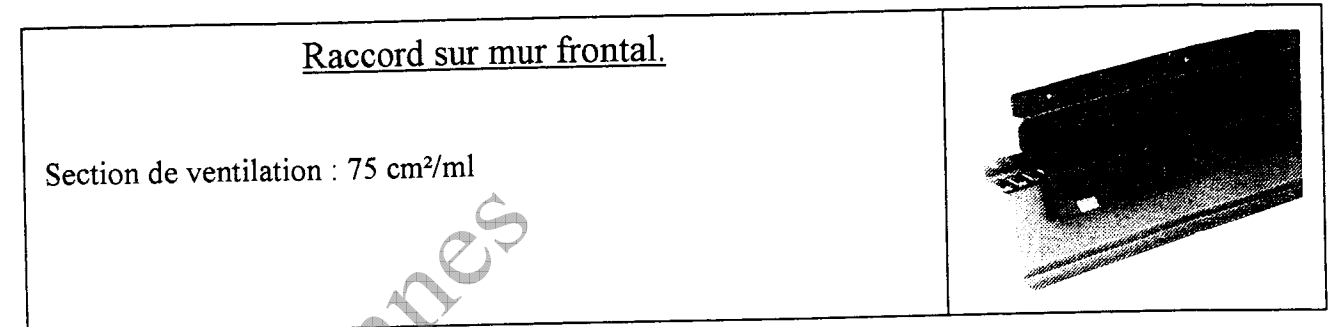
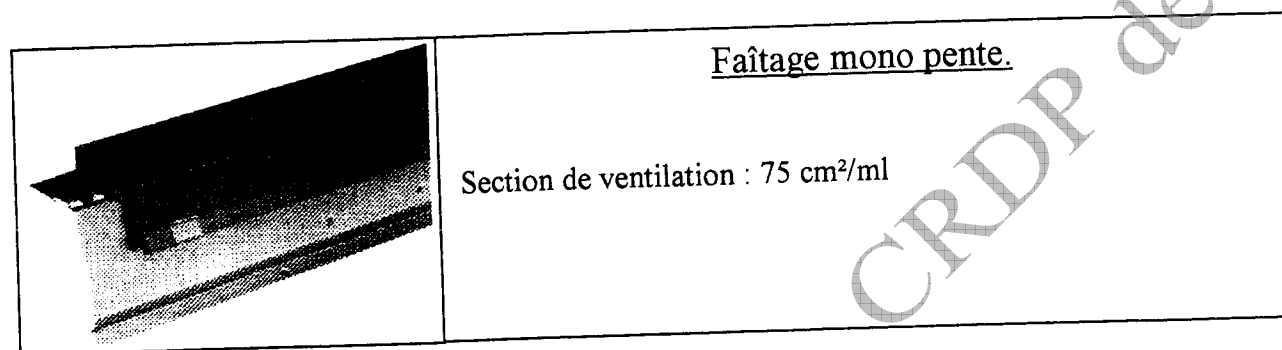
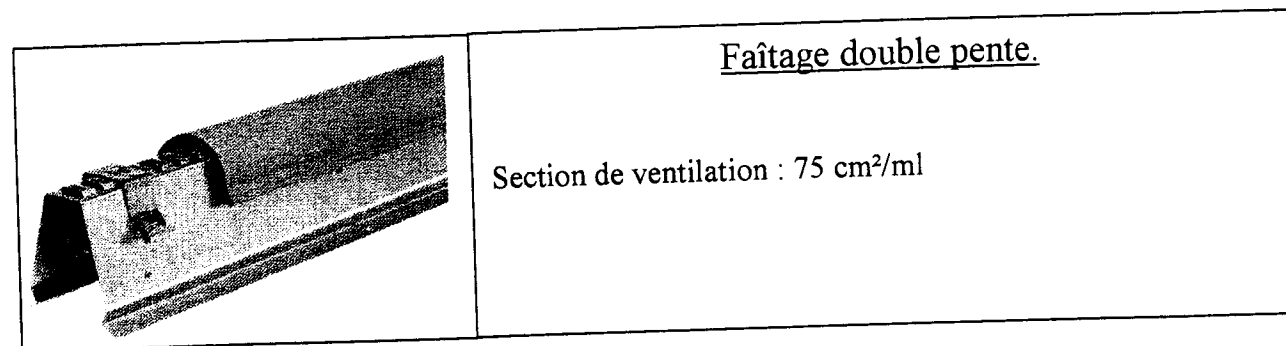
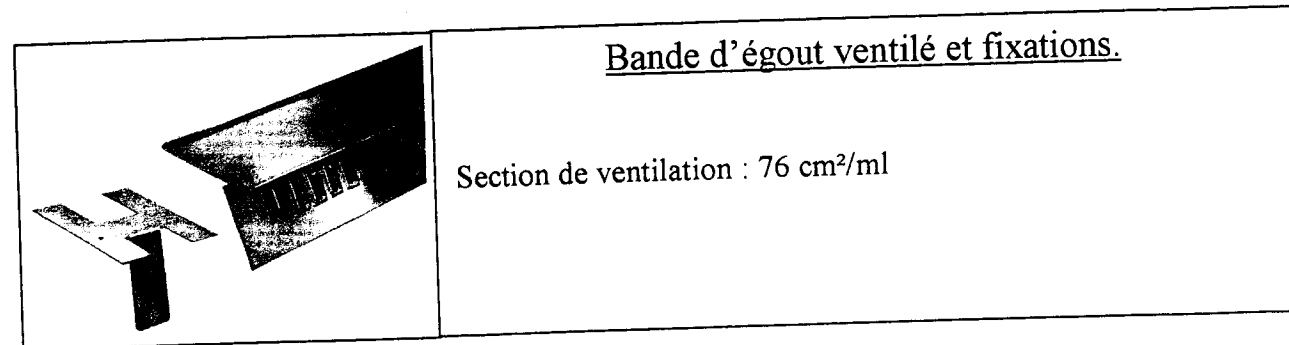
Des ouvertures en pignon peuvent être réalisées par des grilles. Ces techniques peuvent être utilisées avec une entrée d'air continue à l'égout.

Dans le cas de fente, la plus petite dimension des orifices est au minimum de 10 mm. Dans le cas où cette dimension est supérieure à 20 mm, il doit être disposé un grillage à mailles fines destiné à empêcher l'intrusion de petits animaux.

Brevet Professionnel COUVREUR		Examen : 23211		Session 2009
E3 : Réparation et maintenance préventive - Unité U3		Coefficient : 3	Durée : 3 Heures	C 4/5

Feuille à dégrafer pour le travail à l'atelier

Accessoires de ventilation pour couverture en zinc



Brevet Professionnel COUVREUR

E3 : Réparation et maintenance préventive - Unité U3

Examen : 23211

Coefficient : 3

Durée : 3 Heures

Session 2009

C 5/5

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.